

TUTORIEL POUR CALCUL DES DEDUCTIONS ET DAI



[Le document doit être signé et daté pour être valide](#)

[Ne pas modifier les formules enregistrées dans le tableau Excel](#)

Le tableau présente 4 grandes parties :

- Volume détenu en cuves étanches (en hl/AP)
- Volume détenu sous bois (en hl/AP) = comptes de vieillissement jusqu'à 10 ans
- Volume conditionné sorti dans la campagne (en hl) = sorties en bouteilles
- Volume embouteillé dans la campagne (en hl) = mise en bouteilles

TABLEAU CALCUL DES DEDUCTIONS

Reprendre vos DRM d'août 2022 à juillet 2023 pour renseigner le stock fin de mois de chaque AOC.

Attention : pour les volumes en compte d'âge, pensez à changer de compte d'âge au mois d'avril (volume à basculer dans la colonne suivante). Si vous détenez des volumes sous bois au-delà du compte d'âge 10, les additionner dans la colonne CV10.

TABLEAU DAI

- 1- Renseigner la ligne stock réel pour chaque AOC : il s'agit du stock physique constaté après inventaire.
- 2- Renseigner **manuellement** les pertes réelles : **uniquement** si elles ont été identifiées sur vos DRM.
- 3- Renseigner les excédents : **uniquement** dans le cas où le stock réel serait **supérieur au stock théorique**.
- 4- Envoyer le tableau : Une fois le tableau complété, il peut être renvoyé par courrier ou par mail (dans ce cas : imprimer le document, dater, signer et scanner) au **service des douanes dont vous dépendez**.

Date limite de dépôt : 10 Septembre 2023

- 5- Si manquants taxables, adresser le règlement par chèque à :
 - Ordre : TRESOR PUBLIC et indiquer votre numéro d'EA au dos du chèque
 - Adresse d'envoi : Recette interrégionale des douanes, 2bis rue Hoche, 21000 DIJON